



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction départementale des territoires
de la Haute-Loire

Service « environnement et forêt »

Affaire suivie par Philippe TEYSSIER
Tél. : 04 71 05 83 01 - Télécopie : 04 71 05 84 70
Courriel : philippe.teyssier@haute-loire.gouv.fr

MOTIFS DE LA DECISION relatifs au projet d'arrêté préfectoral fixant la fourchette du plan de chasse cervidés en Haute-Loire pour la campagne cynégétique 2020/2021

Le Puy-en-Velay, le 11 mai 2020,

Objet : Motifs de la décision relatifs au projet d'arrêté préfectoral fixant la fourchette du plan de chasse cervidés en Haute-Loire pour la campagne cynégétique 2020/2021.

L'article R 425-2 du code de l'environnement précise que dans chaque département, et pour chacune des espèces de grand gibier soumis au plan de chasse, le préfet fixe sur proposition du directeur départemental des territoires, et après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux à prélever annuellement.

Le projet d'arrêté présenté, tient compte des propositions issues de la consultation des membres de la CDCFS mise en place du 10 avril 2020 au 21 avril 2020, ainsi que de l'avis de M. le président de la fédération départementale des chasseurs.

A l'issue de la période de consultation du public relative à ce projet d'arrêté préfectoral, cinq avis ont été formulés.

Ces avis sont partagés entre trois avis favorables au projet d'arrêté préfectoral et deux avis qui font part de leur désapprobation, mettant en avant l'augmentation continue du nombre de prélèvement des cervidés.

Or, les suivis des populations de cervidés des saisons précédentes (comptages par corps, comptages au brame, comptages au phare, indices de changement écologique, relevés de battues (observations...), réalisation des plans de chasse) témoignent d'un réel dynamisme des populations de cervidés sur le département de la Haute-Loire et il convient de maîtriser le niveau de leurs populations afin de permettre autant que possible le maintien d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique, dans un département où l'agriculture et la forêt occupent une place importante.

En conséquence, compte-tenu :

- de l'avis des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, consultés pendant la période du 10 avril 2020 au 21 avril 2020,
- de la consultation du public établie entre le 29 avril 2020 et le 4 mai 2020,
- de la synthèse des observations du public, en date du 11 mai 2020,
- de l'analyse faite au regard de la réglementation et des objectifs donnés à la gestion des populations de cervidés pour tenir compte notamment des enjeux agricoles ou forestiers,

l'arrêté préfectoral fixant la fourchette du plan de chasse cervidés dans le département de la Haute-Loire pour la campagne cynégétique 2020/2021 est pris conformément au projet proposé à la consultation du public et sera publié au recueil des actes administratifs.

Le directeur départemental des territoires

Direction départementale des territoires de la Haute-Loire
13, rue des Moulins – CS 60350 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél : 04 71 05 84 00 – Télécopie : 04 71 05 83 03
Courriel : ddt@haute-loire.gouv.fr – Site internet : www.haute-loire.pref.gouv.fr

François GORIEU



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction départementale des territoires
de la Haute-Loire

Service « environnement et forêt »

Affaire suivie par Philippe TEYSSIER
Tél. : 04 71 05 83 01 - Télécopie : 04 71 05 84 70
Courriel : philippe.teyssier@haute-loire.gouv.fr

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

relative au projet d'arrêté préfectoral
fixant la fourchette du plan de chasse cervidés
en Haute-Loire pour la campagne cynégétique
2020 / 2021

Le Puy-en-Velay, le 11 mai 2020,

Objet : Synthèse des observations du public relative au projet d'arrêté préfectoral fixant la fourchette du plan de chasse cervidés en Haute-Loire pour la campagne cynégétique 2020/2021.

La consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral « fixant la fourchette du plan de chasse cervidés en Haute-Loire pour la campagne cynégétique 2020/2021 » a été réalisée par sa mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Loire du 29 avril 2020 au 4 mai 2020 inclus.

1°) Nombre et nature des observations reçues :

La présente consultation du public a fait l'objet de 5 avis formulés par courriel à l'adresse électronique du service environnement et forêt de la DDT de la Haute-Loire et transmis dans les délais impartis. Quatre de ces avis ont été adressés par des citoyens, et un avis provient de l'association 'France Nature Environnement 43 – Réseau Ecologie Nature'.

2°) Synthèse des observations reçues :

Les avis reçus se partagent comme suit :

- 3 avis font part de leur approbation du projet d'arrêté préfectoral tel qu'il a été présenté lors de la consultation du public ;
- 2 avis, dont celui formulé par 'France Nature Environnement 43 – Réseau Ecologie Nature (FNE-REN)' désapprouvent le projet d'arrêté préfectoral, déplorant le nombre à la hausse de prélèvement de cervidés L'association FNE-REN qui a repris son avis formulé dans le cadre de la consultation des membres de la CDCFS, propose de mettre en place des actions sylvicoles, permettant de limiter les dégâts forestiers et évitant ainsi une trop forte pression de chasse. Elle précise que pour le cerf, des prélèvements trop importants conduiraient selon eux à son cantonnement et freineraient sa répartition sur tout le département.

Le particulier regrette quant à lui la hausse des plans de chasse estimant qu'elle a pour but de satisfaire les intérêts agricoles et forestiers visant la productivité à outrance. Il considère au contraire que la protection de la vie sauvage originelle devrait prédominer et que les animaux sauvages méritent le respect de la part de la société humaine.

Direction départementale des territoires de la Haute-Loire
13, rue des Moulins – CS 60350 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél : 04 71 05 84 00 – Télécopie : 04 71 05 83 03
Courriel : ddt@haute-loire.gouv.fr – Site internet : www.haute-loire.pref.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires

François GORIEU